

COMMUNE DE CATENOY

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mercredi 18 février 2026 à 19 heures

L'An deux mil vingt-six le dix-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CATENOY, légalement convoqué s'est réuni en la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame MITTELETTE Annie, Maire.

Présents : Messieurs BATTISTON Claude, LONGUET Stéphane, HONORE Jean-Paul, LEFEVRE Bernard, HAZARD Jean-Jacques, FLEURY Mickaël.

Mesdames BROUET Céline, MITTELETTE Annie, HANNESSE Brigitte, LEFEUVE Francine, PETREL Christelle, SOILEN Christine.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame DEMOUY Viviane à Monsieur BATTISTON Claude et Monsieur LAMBERT Philippe à Madame MITTELETTE Annie.

Absente : Madame LEGRAND Isabelle.

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 12 + 2P

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Date de convocation : 10/02/2026

Date d'affichage : 10/02/2026

ORDRE DU JOUR :

- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION
- VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
- QUESTIONS DIVERSES S'IL Y A LIEU

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des présents et représentés, Madame BROUET est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal de la dernière réunion envoyé par courriel sécurisé à tous les conseillers municipaux est adopté à l'unanimité des présents.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Catenoy ;

Vu le CFU 2025 de la commune de Catenoy ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT ;

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le maire ne peut prendre part au vote relatif à l'approbation de son propre Compte Financier Unique (CFU).

Madame Annie MITTELETTE, Maire en exercice en 2026, préside la séance au cours de laquelle le CFU 2025 est présenté. N'ayant pas exercé ces fonctions durant l'exercice concerné, elle participe au débat et prend part au vote.

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	641 529,13	803 144,00	1 444 673,13
	Recettes réalisées	573 471,96	1 058 883,58	1 632 355,54
	Restes à réaliser	113 960,00	0,00	113 960,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	796 496,17	803 144,00	1 599 640,17
	Dépenses réalisées	498 751,95	941 522,29	1 440 274,24
	Restes à réaliser	330 200,00	0,00	330 200,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	74 720,01	117 361,29	192 081,30
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	154 967,04	0,00	154 967,04
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	229 687,05	117 361,29	347 048,34
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-216 240,00	0,00	-216 240,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	13 447,05 €	117 361,29 €	130 808,34 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le CFU 2025 de la Commune de Catenoy
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

QUESTIONS DIVERSES

Madame SOILEN prend la parole afin de proposer l'attribution d'un nom au groupe scolaire de Catenoy-Maimbeville.

Il est rappelé que le syndicat scolaire, qui gère l'établissement, porte depuis plusieurs années la dénomination « Les Vignes Blanches », en référence à la rue des Vignes à Maimbeville et au lieu-dit, Les Vignes Blanches situé à Catenoy.

Il est ainsi proposé de soumettre au vote, lors d'un prochain conseil, l'officialisation de cette appellation pour l'établissement scolaire, en symbole du lien unissant les deux communes.

Monsieur HAZARD intervient en sa qualité de représentant de la collectivité au sein du conseil d'administration de la SPL ADTO-SAO. Il rend compte du pouvoir qui lui a été confié par le conseil municipal lors de la séance du 4 février 2026. Cette délégation avait pour objectif l'approbation du projet de modification de l'objet social de la SPL ADTO-SAO. Ainsi, la société adopte désormais la dénomination INGE'OISE.

Madame le Maire souhaite porter à la connaissance des conseillers le versement par l'ADEME d'un montant de 20 955,54 €, correspondant aux dépenses liées aux études de forage géothermique dans le cadre de la rénovation du groupe scolaire. Elle tient à souligner la qualité du travail réalisé par Monsieur CADENA CAPPELLO, chargé d'opérations Bâtiments chez INGE'OISE, qui a également apporté son accompagnement précieux sur le volet subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures et cinquante-cinq minutes.

La secrétaire de séance,

Céline BROUET

Le Maire,

Annie MITTELETTE

